



SA LIOT CHATELLERAULT

ZI Nord

14 Allée d'Argenson

86100 Châtellerault

**Dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour
l'exploitation de l'usine d'aliment du bétail et semences**

Rubrique 2260



Site de Châtellerault (86)

Version DF1

Octobre 2019

1 INTRODUCTION :

1.1 Contexte du dossier :

Dans le cadre de l'amélioration continue de son fonctionnement et dans l'optique d'assurer la conformité administrative et technique ICPE de son site de Châtellerault, les Etablissements LIOT ont déposé un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) pour le site concerné en février 2017.

Ce site était soumis à l'époque à Autorisation au titre des ICPE.

Ce dossier répondait également au courrier de la DREAL en date du 27/09/2016 suite à l'inspection du 27/07/2016 et les engagements pris par l'exploitant précisé dans son courrier du 21/10/2016. Il y a eu différents échanges depuis suite au dernier courrier en date du 15/01/2019.

Annexe 1 : Extrait des 3 courriers échangés entre la DREAL et SA LIOT de 2016 et 01/2019

Pour mémoire, depuis le décret du 22/10/2018, le seuil d'autorisation pour la rubrique 2260 a été supprimé. Comme précisé dans le dossier, le site est dorénavant soumis à Enregistrement. Le dossier étant commencé et déposé avant cette date, il a été convenu avec la DREAL de continuer la procédure d'Autorisation.

1.2 Cadre du dossier :

En application des articles R512-2 à R512-9 du Code de l'Environnement, l'arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif aux études de dangers des IC soumis à autorisation, la société LIOT souhaite déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter mis à jour.

Il va de soi que les installations existantes sont exploitées avec un haut niveau de conformité et de maîtrise des risques et que l'ensemble des nouveaux équipements et améliorations seront réalisés suivant les nouvelles exigences et normes applicables.

Le présent dossier fourni l'ensemble des informations et documents concernant le site dans sa globalité.

2 PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

La demande d'autorisation d'exploiter est établie conformément aux articles R.512-2 et suivants de la partie Réglementaire du Code de l'Environnement pris en application du titre 1er – Installations classées pour la protection de l'environnement du Livre V – Prévention des pollutions, des risques et des nuisances de la partie Législative du Code de l'Environnement.

La demande d'autorisation d'exploiter comprend principalement :

- La présentation de l'établissement avec la nature et le volume des activités exercées et la description des installations ;
- La situation géographique du projet ainsi que sa compatibilité avec les documents d'urbanisme ;
- Les éléments de justification de conformité du projet avec les prescriptions applicables à l'installation ;
- Les plans réglementaires, soient :
 - o Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée ;
 - o Un plan, à l'échelle de 1/2 500 au minimum, des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres;
 - o Un plan d'ensemble, à l'échelle de 1/200 au minimum, indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants, le tracé des réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau. Une échelle plus réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration ;

A noter qu'une demande de dérogation est faite dans la lettre de demande d'autorisation d'exploiter accompagnant ce dossier. Cette dérogation concerne la non fourniture du plan d'ensemble au 1/200^e remplacé par un plan d'ensemble à l'échelle 1/500^e.

Ce dossier répond également à l'arrêté du 18 février 2010 relatif à la prévention des risques accidentels présentés par certaines installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sous la rubrique n° 2260 " broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épiluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux.

Contenu du dossier :

Réalisation d'un dossier complet mis à jour contenant, notamment, une **étude de dangers et analyse des risques pour l'ensemble des activités du site de la société LIOT à Châtellerault** conformément aux dispositions de l'article R512-9 du code de l'environnement et l'arrêté du 29 septembre 2005, soit :

- Eléments descriptifs de l'environnement, voisinage
- Eléments descriptifs des activités et installations, notamment ICPE
- Analyse des risques, étude des dangers de l'ensemble des activités du site

Ces différentes études ont été réalisées suivant les règles de l'Art et notamment les notes et circulaires de l'Administration dont celle du 25/09/2001 relative à la procédure d'instructions des demandes d'autorisation et les principaux documents professionnels, dont les guides de l'Art.

La méthodologie de l'analyse des risques et les différentes étapes sont développées dans le chapitre étude de dangers.

Ce dossier est découpé de la façon suivante :

Partie 1 : Notice de renseignements

Partie 2 : Etude de dangers

1. Identification et caractérisation des potentiels de dangers
2. Réduction des potentiels de dangers
3. Accidentologie
4. Analyse des risques
5. Evaluation des conséquences et des niveaux de probabilité des scénarios majorants
6. Organisation générale de la prévention et des secours

Partie 3 : Etude d'impacts

1. Contexte environnant
2. Analyse des effets sur l'environnement
3. Volet sanitaire

Partie 4 : Notice d'hygiène et de sécurité

Partie 5 : Annexes

L'ensemble des annexes de chaque chapitre est regroupé dans la partie 5. Chaque partie dispose d'un sommaire détaillé et de sa propre numérotation.

Ce dossier a été établi avec les connaissances du cabinet 2LCA à la date de rédaction et avec son savoir faire sous la responsabilité de la société LIOT SA.



2 LCA – SAS au capital de 35 000 € 2, clos de la Saussaye 95800 COURDIMANCHE
Tel : 01.34.32.17.64 RCS Pontoise B 483 652 475 APE 7022Z
Email : contact@2lca.fr Web : www.2lca.fr
Consultant – Chef de projet: Laurent LETAILLEUR (Auditeur ICA QSE intégré)

Les éléments contenus dans ce dossier sont la propriété de la société SA LIOT.

3 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Capacités techniques

Les capacités techniques des Ets LIOT dans son domaine d'activité sont reconnues dans la profession depuis près de 25 ans.

L'entreprise dispose d'un personnel compétent.

L'ensemble du personnel participant directement aux activités du site est issu d'une formation agricole avec une forte expérience dans le domaine.

Chaque opérateur a été formé à son arrivée par le gérant et s'est engagé à respecter l'ensemble des consignes et procédures de travail.

Les Curriculum Vitae et une copie des diplômes de tout le personnel sont disponibles au bureau.

Les Ets LIOT disposent sur le site de Châtellerault d'un ensemble de bâtiments équipés d'appareils de manutention, nettoyage et séchage pour l'activité de production d'aliments du bétail.

Capacités financières

Les ETS LIOT ont réalisé un chiffre d'affaire de 6 592 089 € au 30/06/2018.

La capacité financière de cette entreprise lui permet de faire face à ses investissements et à ses responsabilités en matière d'environnement industriel, de sécurité et d'hygiène industrielle.

Le bilan et compte de résultat en fin d'exercice (31/06/2018) montre que la situation de la trésorerie est saine. La solvabilité, le savoir et l'expérience de l'exploitant, de ses activités de stockage et de distribution démontrent et confirment la volonté et la possibilité de l'entreprise à exploiter ces activités conformément aux obligations relatives à la protection de l'environnement et notamment au respect des prescriptions de fonctionnement et éventuelles remises en état du site.

Annexe 2 : Extrait bilan compte de résultat